



ASYNPRO

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES
des cabanes de la Côte Ouest du bassin d'Arcachon

LES VILLAGES C'EST NOTRE HISTOIRE

Infolettre hiver 2026

Retrouvons-nous le 6 février

Nos retrouvailles d'été ne suffisent pas, rendez-vous le vendredi 6 février à 17h chez Sébastien Bouillon à Piquey pour partager une galette et échanger sur l'actualité.

De nouvelles cabanes attribuées

Lors de la dernière Commission de gestion des cabanes ostréicoles, où l'ASYNPRO a 4 sièges, de nouvelles cabanes ont été attribuées :

- Au Phare,
 - o 10 candidats étaient en lice pour la cabane 80 de Françoise Boulan. Elle a été attribuée à François Tisserand qui a racheté l'exploitation à côté.
 - o la cabane 12, l'AOT de Jean-Michel Douet a été transférée à son épouse, Maria.
- A la Douane, le chai 24 de Jean-Philippe Michaud avait deux candidats potentiels. Il a été finalement attribué à Samuel Montheil dont le terre-plein de travail est à côté. A noté que ce dernier dispose d'un chai à Claouey qu'il prête à son voisin, ostréiculteur. Il a été mentionné à cette occasion, qu'à la différence des ostréiculteurs, les pêcheurs n'ont pas obligation de rendre leur chai lors de leur passage à la retraite.
- Au village du Canon,
 - o l'AOT de la cabane 16 de Andrée Barbé, qui fait partie des familles historiques, a été transférée à son fils, Jean-Marc Barbé.
 - o l'AOT de la cabane de Danièle Dupuyoo, qui fait partie des familles historiques, a été transférée à son fils Jean-Michel.
- A Pirailan, le chai de Paul Fournier Laroque a été attribué à Frédéric Cazou de la Belle Créole, seul candidat déclaré.

Les redevances mensualisées ?

Lors de notre assemblée générale, nous avons interpellé le Maire pour une possible mensualisation des redevances. Les services de la ville et le Trésor public ont étudié cette demande : mensualiser les 350 titres du budget des villages ostréicoles nécessiterait, compte tenu de la tâche, la création d'un poste à mi-temps à financer sur ce même budget, ce qui est inenvisageable pour nous.

Cependant la redevance AOT des cabanes peut être acquittée sur demande en 3 ou 6 fois :

- Le paiement en 3 fois est possible sur demande express individuelle à faire pour « confort personnel » en écrivant au SGC (Service de gestion comptable) : à noter que cette procédure sera soumise à l'accord du Trésorier général si la redevance est supérieure à 2 000 euros.

- Exceptionnellement, en cas de problème de trésorerie personnelle, et sous réserve de présentation de justificatifs, le paiement pourra être étalé en 6 fois.

Vous pouvez faire votre demande à Mairie de Lège- Cap Ferret, service des finances, 79 avenue de la Mairie, 33950 Lège – Cap Ferret

Un budget des villages ostréicoles concerté en 2026 ?

L'ASYNPRO porte, vous le savez, le souhait d'un budget annexe des villages ostréicoles concerté, voire co-construit avec les membres de la Commission de gestion des villages et ce, en amont du Conseil municipal qui doit l'adopter. L'idée fait visiblement son chemin et le Maire, requestionné lors de la dernière séance de Commission de gestion, s'y est montré favorable.

Vers un plan pluriannuel pour les perrés et autres défenses des villages.

Appelé de nos vœux et rappelé chaque année lors de notre Assemblée générale, ce plan d'investissement, tant attendu, devient une véritable urgence tant certains perrés mettent en péril leurs voisins et tant d'autres se déchaussent faute de ré-ensablement.

Lors de la dernière séance de la Commission de gestion des villages, le Maire a annoncé que malheureusement, le véhicule juridique nécessaire n'avait pas encore été trouvé avec l'Etat, et notamment dans le cas où un terreplein de première ligne n'est pas attribué.

Quant au financement, comme pour l'enfouissement des câbles électriques, l'ASYNPRO est favorable à un plan pluriannuel, pris en charge à 100% sur le budget annexe des villages ostréicoles via les redevances. Le syndicat des ostréiculteurs de la côté Noroit a confirmé être du même avis par la voix de son président Yoan Godichaud.

PPRL : une réunion qui apporte des clarifications.

Le 9ème comité de concertation (CoCoAs) du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du 19 janvier dernier a été principalement axé sur la présentation de l'étude de DHI commanditée par la Mairie. La Municipalité contestait, à juste titre, le recul forfaitaire de 60 mètres sur la totalité du linéaire proposé par l'État. La volonté du Maire était d'avoir un modèle de calcul scientifique de l'aléa érosion sur la totalité de la façade interne. Le sous-préfet l'a accepté uniquement pour le périmètre allant de la jetée de Bélisaire aux Prés salés. Les enseignements de ce travail scientifique plébiscité par la grande majorité des participants sont les suivants :

- le calcul du recul du trait de côte

> Entre La Pointe et la Jetée de Bélisaire, l'État conserve la formule de calcul de l'aléa de CréaOcéan

> Entre la jetée de Bélisaire et les Prés Salés :

- l'État retient la formule de calcul proposé par DHI

- les ouvrages de défense ne seront pas pris en compte dans la formule de calcul de l'aléa à 100 ans en raison de l'incertitude de leur pérennité et de leur forte hétérogénéité de conception et du niveau disparate de la qualité d'entretien,

- la nouvelle formule de calcul proposée par DHI permet de réaliser une cartographie plus objectivée de l'aléa grâce une approche plus scientifique et une sectorisation plus fine

- l'État va très prochainement produire un "Porté à connaissance" qui permettra de voir comment l'aléa s'applique par village et des rencontres sur place sont prévues. Nous vous tiendrons bien sûr informés.

- la finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Dans la mesure où les ouvrages ne sont pas pris en compte, le Maire, Philippe de Gonnevillle, a rappelé qu'il avait obtenu l'inscription de la commune sur la liste des territoires devant cartographier le recul du trait de côte à 30 et 100 ans (Loi Climat & Résilience). Ce nouveau document s'imposera à la cartographie du PPRL.

Il précise cependant, qu'il sera nécessaire de démontrer à l'État que chaque ouvrage de protection (privé comme publique) a une pérennité à minima de 30 ans. En conséquence, il estime nécessaire de lancer un diagnostic associant l'ensemble des acteurs concernés.

- L'ASYNPRO qui approuve cette position a demandé un devis à DHI pour les villages ostréicoles.

Cette réunion a été également l'occasion de solliciter la DDTM pour une rencontre avec les représentants de l'ASYNPRO et des ostréiculteurs de la côte Noroit, ainsi qu'un représentant de la Mairie, pour connaître les travaux qui peuvent être engagés avec et sans autorisation et en comprendre le sens. A suivre.

Le plan de ré-engraissement de nos plages intra-bassin : une indispensable révision à la hausse du volume de sable !

A la suite des marées de janvier dernier, plusieurs membres de l'ASYNPRO ont indiqué à notre Présidente que de nombreux perrés étaient fragilisés dont certains en raison d'une perte importante de sable à leur base. D'ailleurs l'étude DHI révèle l'importance de prendre en compte l'évolution des plages.

Grâce à ces informations, Isabel Madrid a pu interpeler la DDTM et la Mairie pour une intervention en urgence mais aussi pour que l'on revoit à la hausse le volume annuel à prévoir. Pour le long terme, le Maire estime que le SIBA doit revoir son Plan Plages. Le volume annuel de sable à prévoir doit passer selon lui de 29 000 m³ à 100 000 m³. Ce point devra être défendu prioritairement par la future majorité municipale.

Un WhatsApp « Infos risque submersion villages ostréicoles »

La mairie a nommé Vanessa Cid comme référente sur les « Risques de submersion pour les villages ostréicoles ». Après visite de chaque village, cette dernière a créé un groupe WhatsApp qui rassemble l'ensemble des référents ASYNPRO et Syndicat des ostréiculteurs de la côte Noroit qui permet d'échanger, de demander des interventions de la mairie en prévention des grandes marées ou de dégâts, photos à l'appui. Une initiative pratique et fédératrice.

Retrouvez l'ASYNPRO sur le net.

Réglementation, plaidoyer, demande et attribution de cabanes, convention de gestion, présentation de chacun des 9 villages ostréicoles, listes des dégustations et des ventes de poissons et bien sûr le traditionnel « Qui sommes-nous » sans oublier l'infolettre en ligne, notre association s'invite sur la toile pour mieux se faire connaître et reconnaître et partager avec vous toutes les infos.

www.villagesostreicoles-capferret.fr

L'émission « Grands reportages » consacré à l'un des nôtres !

L'émission Grands reportages de TF1 du 6 septembre se penche sur « ceux pour qui la plage est avant tout un lieu de travail... » avec une grande partie consacrée à l'exploitation La

Kabane de Chloé et Yohan Godichaud, président du syndicat des ostréiculteurs de la côte Noroit, et plus particulièrement sur l'élevage des huîtres Bonbons qui grandissent dans ces paniers australiens que l'on commence à voir un peu partout dans les parcs.

A découvrir sur le site TF1 gratuitement après inscription :

<https://www.tf1.fr/lci/grands-reportages/videos/reportages-decouverte-sur-ma-plage-66585999.html>

Appel à cotisation.

Qui dit nouvelle année, dit aussi nouvelles cotisations essentielles au bon fonctionnement de notre association. Rassurez-vous pas d'inflation prévue en 2026 :

- 30€ pour les résidents
- 15€ pour les professionnels
- 10€ pour les Amis des villages

A adresser à ASYNPRO, Patrick Baggio, Trésorier,

A l'adresse suivante :

Asynpro, chez P. Baggio,
Cabane 7,
78 allée du port Grand Piquey,
33950 Lège Cap-Ferret

Par chèque ou par virement à l'aide du RIB (mentionné dans le bulletin)

Ne pas oublier de remplir le bulletin

MERCI

Merci aux contributeurs de cette infolettre : Laurent Maupilé, Isabel Madrid.